

CROZON - PRESERVONS NOTRE LITTORAL



DISPOSITIONS ÉTÉ 2025

01. <u>Plage du Poul / Pointe du Guern</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé.	
02. <u>Plage de la source</u> Aire protégée par le Conservatoire du littoral – Stationnement Interdit.	
03. <u>Pointe de Raguenez / Ile de l'Aber</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
04. <u>Rozan / Four à chaux de l'Aber</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
05. <u>Plage de l'Aber</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
06. <u>Plage de Postolonnec:</u> Parking gratuit – Stationnement autorisé.	
07. <u>Crozon bourg – Aire de camping-car – rue de Poulpatré</u> Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-poulpatre	
08. <u>Plage du Portzic:</u> Stationnement gratuit autorisé.	
09. <u>Morgat - Plage de Toul an Trez:</u> Parking gratuit – Stationnement autorisé.	
10. <u>Morgat - Plage du Loc'h</u> Parking du Loc'h gratuit – Stationnement autorisé. Accès PMR.	
11. <u>Morgat - Port et grève du Kador</u> Parking du vieux môle payant du 28/04 au 28/09 (1ère heure gratuite). Site du Kador accessible piétons et vélos.	
12. <u>Morgat – Aire de camping-car</u> Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-morgat	
13. <u>Saint-Hernot</u> 3 Parkings gratuits – Stationnement autorisé.	
14. <u>Pointe du Cap de la Chèvre</u> Parking gratuit – Stationnement autorisé.	
15. <u>Plage de Kerdreux</u> Aire naturelle de stationnement en amont du village – Autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
16. <u>Plage de la Palue</u> <i>Objectif des aménagements : protection des dunes et préservation du littoral</i> 2 aires naturelles de stationnement gratuit – La Palue – Moulin de Kerdroën. Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Navette gratuite entre le Moulin de Kerdroën et la plage – 11h à 19h (du 01/07 au 31/08) Navette avec remorque pour le transport du matériel. Véhicules écoles de surf autorisés pour déposer matériel.	 
17. <u>Plage de Lostmarc'h</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Emplacement réservé pour les écoles de surfs de la Presqu'île.	 
18. <u>Pointe de Dinan</u> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
19. <u>Plage de Goulien - Plage Surveillée</u> 3 aires naturelles de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).	
20. <u>Plage de Kersiguénoù</u> <i>Objectif des aménagements : protection des dunes et préservation du littoral</i> Aire naturelle de stationnement gratuit – Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Stationnement autorisé le long de la route d'accès à la plage. Aire de retournement et dépôt matériel Emplacement réservé pour les écoles de surfs de la presqu'île.	
21. <u>Plage de Kerloc'h (partie de Crozon)</u> Aire naturelle de stationnement gratuit - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Stationnement interdit sur la route départementale.	
22. <u>Plage de Trez Rouz</u> Aire naturelle de stationnement gratuit - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11)	
23. <u>Le Fret – Etang du Fret - Aire de camping-car</u> Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-le-fret	
24. <u>Grève du Zorn</u> Aire naturelle de stationnement gratuit - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11)	